



Complémentaire collective (prévoyance)

Par **Nathalief**, le **16/11/2016** à **13:21**

Bonjour,

Je suis en arrêt maladie depuis le 09/02/16.

Mon maintien de salaire s'est terminé fin mai.

Depuis, je ne perçois toujours rien de la part de la prévoyance. A chaque fois, mon employeur me répond que c'est la RH qui gère...

J'ai tenté de contacter la prévoyance mais aucune réponse de leur part. Que dois-je faire ?

Merci.

Par **Visiteur**, le **16/11/2016** à **22:29**

Bsr,

Que dit votre contrat ?

Par **Nathalief**, le **17/11/2016** à **21:35**

Bonsoir,

Je n'ai pas de contrat à proprement parler.

J'ai en ma possession (remis par mon employeur) un résumé des garanties prévoyances SHAM et une notice d'information. J'ai tout relu, mais rien n'est explicite pour moi (infirmière) concernant les délais de versement d'indemnités.

je retranscris : " La déclaration doit être adressée par l'employeur à l'assureur dès la fin de la

période de franchise prévue au contrat (???) et, au plus tard, dans les 60 jours à compter de cette date. En cas de déclaration adressée au-delà du délai de 60 jours, seules les IJ dues à l'assuré pour la période postérieure à la date de réception de la déclaration seront prises en charge en charge par l'assureur."

Il faut savoir que c'est moi qui ai dû prévenir mon adjointe de direction que le personnel avait une prévoyance, car elle ne le savait pas. Ni la RH d'ailleurs, qui n'a fait le dossier qu'en juillet !!!

J'ai, de nouveau, envoyé un mail à la SHAM (ce jour) afin d'avoir une copie du contrat mais ils n'ont jamais répondu aux précédents alors, je doute pour celui-ci !

Que puis-je faire d'autre ?

Si j'ai bien compris, le temps perdu par la RH à faire le dossier de déclaration est des IJ perdues ! Je suis dans l'établissement depuis 2001 et la seule fois (heureusement) où j'ai des soucis de santé, et bien...rien ! Cela m'exaspère !

Merci à vous pour vos conseils...